

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

Présents : Mmes Evelyne MAITRE, Bernadette ZYGMUNT

MM. Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN, Olivier SCHRANZ.

Absents : Bernard LECHAT : procuration donnée à Serge MOREAU
Marie DULAU : procuration donnée à Evelyne MAITRE
Julien BRANDT : procuration donnée à Patrick PERRIN

Mme Bernadette ZYGMUNT est nommée secrétaire de mairie

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé à la signature du compte rendu du 18 Septembre 2020.

- Le Maire demande aux Conseillers leur accord pour délibérer en urgence sur la proposition d'indemnisation de GROUPAMA, laquelle, si elle est acceptée doit être encaissée par la Commune avant le 30 Octobre 2020.
Le Conseil Municipal accepte le motif de l'urgence.
Pour : 11

- Le Maire demande l'ajout d'une délibération : Décision Modificative concernant le Chalet de Guides.
Ajout accepté par le Conseil Municipal
Pour : 11

- **Décision Modificative Chalet des Guides :**
Suite à un dépassement des achats en boutique, Il convient de faire un transfert de 5000 euros au compte 6068 prélevé sur l'excédent du budget antérieur.
Ce transfert est accepté par le Conseil Municipal
Pour : 11

- **Toiture Eglise St Jean : Transaction proposée par l'assurance GROUPAMA.**
Le rapport de l'expert estime le préjudice à 793.305 euros pour l'ensemble des 4 tranches de travaux.
Ne désirant pas aller jusqu'au procès, prévu le 30 Octobre 2020, GROUPAMA fait une proposition de transaction à la Commune pour les tranches 2, 3 et 4, la 1ere tranche n'étant plus couverte par la garantie « Dommages- travaux »
Après négociation entre le Maire et GROUPAMA, notamment pour l'intégration des frais d'avocat, GROUPAMA propose un remboursement de 675.647 euros.
GROUPAMA, qui a déjà versé la somme de 15 607 euros pour la pose des filets, s'engage à établir un chèque de 660.040 euros, chèque que la Commune devra avoir encaissé avant le 30 Octobre 2020.
Pour la 1ere tranche, non indemnisée, un procès doit avoir lieu prochainement.
La Commune demande une indemnisation de 204.000 euros.
Le Conseil Municipal accepte la transaction de GROUPAMA pour un montant de 660.040 euros et autorise le Maire à signer les documents correspondants.
Pour : 11

En ce qui concerne la réparation le dossier va repartir de zéro avec une nouvelle demande de permis de construire.

Le Conseil Municipal émet le souhait de ne pas refaire la toiture en laves mais en petites tuiles.

Le Maire va essayer de plaider dans ce sens auprès de la DRAC.

• **Informations diverses :**

- La société effectuant la purge des rochers à l'entrée des Grottes, demande une semaine supplémentaire de travaux, la purge étant plus importante que prévue. Le Conseil Municipal est dubitatif sur le devis annoncé : environ 9000 euros.

En effet, après des visites régulières sur le chantier, de MM Serge MOREAU, Patrick PERRIN et Patrick BOUDOUX sont dubitatifs sur ces demandes répétées de supplément : semaines réduites à 3 ou 4 jours, nombreux dégâts déjà observés, souhait de supprimer les marches pour un accès plus facile mais maintien de pose d'une tyrolienne que les élus jugent inutile !

Une négociation est en cours.

- Dossier transfert SERPAC à ECLA :
Suite à la prise de compétence de l'assainissement par ECLA, la première négociation entre la Commune et ECLA n'a pas abouti.

Il a été décidé, de part et d'autre, d'aller en médiation.

- Le 17 Octobre prochain, aura lieu la remise du chèque de 100.000 euros offert par AXA pour la réfection de la toiture de l'Abbaye, avec la présence d'une délégation d'AXA et de la Fondation du Patrimoine

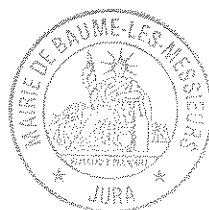
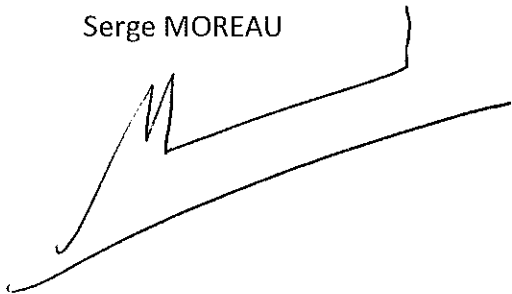
Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur pour un nombre limité de personnes, seul le Maire et les adjoints seront admis.

- Le Conseil Municipal informe que lors d'un décès, une gerbe sera systématiquement offerte au nom de la Commune.

- Devant les nombreuses contraintes imposées par la COVID 19, Le Conseil Municipal décide d'annuler le Marché de Noël, initialement prévu début Décembre. Les décorations seront maintenues.

La séance est levée à 20h30

Le Maire
Serge MOREAU



La secrétaire de séance
Bernadette ZYGMUNT

